



Communiqué de presse

Livange, le 14 juin 2018

Grèves dans les maisons de soins : la COPAS a proposé des solutions au gouvernement

Suite au mouvement de grève dans le secteur des aides et de soins, la COPAS et ses membres concernés ont accepté une invitation du Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, afin de trouver une issue au conflit social actuel.

Après de longs échanges avec le Ministre et des représentants de différents ministères, la COPAS a pu formuler plusieurs propositions qui pourraient résoudre la problématique résultant du différentiel qui existe depuis des années entre les conventions collectives FHL et SAS.

Pour rappel, le secteur des aides et de soins est régi par la Convention collective SAS et seuls quelque 600 salariés sur plus de 11.000 salariés bénéficient d'avantages extralégaux issus de l'ancienne convention collective EHL. Ni la COPAS ni les membres concernés ne sont signataires de la nouvelle convention collective FHL et ne sont dès lors pas dans l'obligation légale d'appliquer cette dernière.

Le Ministre de la Sécurité sociale s'est engagé à soumettre les différentes solutions proposées au Conseil de gouvernement de ce vendredi 15 juin afin de trouver une solution financière pérenne et structurelle et ainsi mettre un terme au mouvements de grève qui se fait au détriment des personnes âgées et du personnel SAS travaillant dans ces structures.

À ce jour, la COPAS compte 53 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aide et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 11.000 salariés.